

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2010**

<b>SECTEUR DE LA RÉOLUTION ET DES AFFAIRES INDIVIDUELLES - RÈGLEMENT DES CONFLITS</b>			
<b>VÉRIFICATION FINANCIÈRE DE L'AFFECTATION POUR RÈGLEMENT (200818) DATE D'APPROBATION DU CVE : 22/04/2009</b>			
<b>RECOMMANDATIONS DU PROJET</b>	<b>PLAN D'ACTION</b>	<b>DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT</b>	<b>RÉPONSE DU PROGRAMME</b>
1. Le directeur général, Opérations, Règlement des conflits, devrait tirer profit de la base de données de suivi actuelle pour s'assurer que toutes les revendications et toute la documentation originale à l'appui sont enregistrées tout au long du cycle de vie de la revendication.	On utilise maintenant la base de données pour s'assurer que toutes les revendications et toute la documentation originale à l'appui sont consignées une fois qu'un arbitre a rendu une décision ou qu'on a pu conclure un règlement avec le revendicateur.	1 <sup>er</sup> avril 2009	<p><b>État : Mis en œuvre</b></p> <p><b>Mise à jour/justification :</b> <b>En date du 31 mars 2010 :</b></p> <p><b>Commentaire du SVE : Dossier clos</b></p>